

UNE FONDATION JÉSUIE

ORIGINES

L'Œuvre des Missions-OMCFAA fut créée en 1926 pour soutenir l'action des jésuites français en Chine. Elle s'est ensuite étendue à toutes les « missions » des jésuites, de leurs collaborateurs ainsi que de leurs amis en Afrique, en Asie, à Madagascar et au Proche-Orient.

VALEURS

Reconnue d'Utilité Publique, notre Fondation défend l'engagement dans le travail et s'implique en faveur de la protection de l'enfance et des personnes vulnérables.

RÉSEAUX

La Fondation Œuvre des missions - OMCFAA, œuvre jésuite, s'inscrit dans des réseaux forts permettant la mise en commun d'informations, l'optimisation des soutiens et le perfectionnement des procédures.

Elle travaille ainsi en étroite collaboration avec les bureaux des missions jésuites de 14 pays européens, de l'Australie et du Canada, au sein du réseau Xavier Network.

Elle appuie également ses actions sur des réseaux de structures locales fiables d'inspiration ignatienne.



" TOUT CE QUI N'EST PAS DONNÉ, EST PERDU "

Pierre Ceyrac (1914-2011)
missionnaire jésuite en Inde pendant près de 70 ans



Faire un don de
250 €
c'est offrir

5 mois de scolarité pour un élève au Liban

320 ampoules d'adrénaline pour soigner l'asthme et les allergies au sein d'un hôpital au Tchad

5 mois de soutien à une jeune fille indienne, issue d'une communauté marginalisée, pour l'aider à s'autonomiser et à s'instruire.

Et cela ne vous coûte que
après déduction d'impôt sur l'IR

85 €

Plusieurs moyens sont à votre disposition pour soutenir nos actions :

Envoyer un chèque à l'ordre de " Fondation Œuvre des Missions- OMCFAA "

Effectuer un virement en mentionnant mon adresse pour recevoir un reçu fiscal:
IBAN: FR76 3006 6100 4100 0105 6021 146
BIC: CMCIRFPP

Faire un don en ligne sur une page sécurisée :
www.omcfaa.org



DE L'ÉLAN POUR LA MISSION



OMCFAA -
Fondation Œuvre des Missions
42 rue de Grenelle - 75007 Paris
secretariat@omcfaa.org
01.81.51.40.06

"Ne vous laissez pas de travailler pour un monde plus juste et plus solidaire !"
Pape François



4 AXES D'ACTION

L'ÉDUCATION

Conformément à la tradition jésuite, l'éducation des jeunes est une priorité pour développer les pays et aider les populations à y vivre. Grâce à vos dons, nous finançons des bourses d'études et du matériel pédagogique (fourniture scolaire, logiciels informatiques). L'objectif est d'aider les jeunes à grandir et à participer au développement de leur pays.

LA SANTÉ

Pour aider les populations à rester dans une région, l'accès aux soins est primordial. Nous soutenons ainsi des hôpitaux et dispensaires. Les aides permettent l'achat de matériel ou le financement de formations professionnelles.



LA SOLIDARITÉ

Les besoins humanitaires et sociaux ne cessent de croître. Grâce à vous, nous apportons des soutiens pour l'autonomie financière des femmes ou encore pour l'achat de produits de premières nécessités.

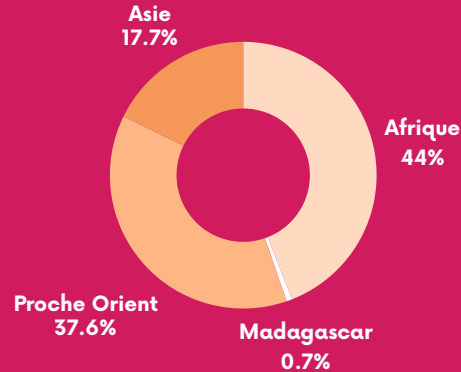


PROJETS STRUCTURANTS

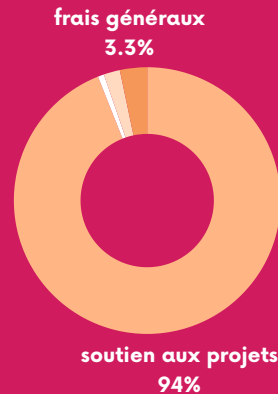
Comme toute structure, les projets soutenus peuvent avoir besoin d'aide pour des investissements importants : construction de nouveaux bâtiments, gros œuvre pour donner accès à l'eau, installation de panneaux solaires pour aider à l'indépendance énergétique.

UNE GESTION RIGoureuse

Ce ne sont pas moins de 140 000 personnes qui sont soutenues chaque année dans 4 zones géographiques :



La Fondation Œuvre des missions - OMCFAA consacre 94% de son budget à soutenir les populations locales en Afrique, à Madagascar, au Proche Orient et en Asie.



Pour 250 € collectés, 242 € permettent de financer des projets, 8 € suffisent à faire fonctionner la Fondation (frais de personnel, matériel et services, communication, etc.).

Les comptes de la Fondation Œuvre des missions - OMCFAA sont certifiés par un commissaire aux comptes : le cabinet batt audit

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Reconnue d'Utilité Publique depuis 1926, la Fondation Œuvre des missions - OMCFAA permet de bénéficier d'avantages fiscaux pour les dons qui lui sont faits.

IMPÔT	DÉDUCTION
impôt sur le revenu	66%, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Le surplus étant reportable 5 ans.
impôt sur les sociétés	60% dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.
impôt sur la fortune immobilière	75 % dans la limite de 50 000 € de déduction

Son statut lui confère également l'avantage de recevoir des legs, donation et assurance-vie libre de tout droit de succession et taxe.

Nous sommes à votre disposition pour toute question concernant les legs, donations ou assurance-vie.

N'hésitez pas à nous contacter ou à visiter notre site internet.
secretariat@omcfaa.org
01.81.51.40.06



Conformément à la réglementation sur la protection des données en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en écrivant au siège de la Fondation. Sauf mention expresse de votre part, les données collectées vous concernant pourront être transmises à l'organisme bénéficiaire de votre don.